



Chambre de coordination
et de développement
de la recherche sur
les légumes de champ



Madame, Monsieur,

À titre de productrice ou de producteur maraîcher, membre ou non du Syndicat des producteurs maraîchers du Québec (SPMQ), nous souhaitons vous entendre!

Vous êtes invités à vous prononcer sur le projet de modification du Règlement sur la contribution au SPMQ, le **vendredi 20 novembre à 13h30**, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de l'organisation. Ces contributions visent à financer le Fonds d'innovation maraîcher (FIM) de la Chambre de coordination et de développement de la recherche sur les légumes de champ (CCD).

VOICI LES PRINCIPALES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU RÈGLEMENT:

POUR L'ENSEMBLE DES PRODUCTRICES ET DES PRODUCTEURS:

- Exclure les entreprises dont les ventes annuelles de légumes de champ sont inférieures à 25 000 \$;
- Modification de la liste des légumes de champ;
- Précision dans le texte pour exclure les cultures sous serres, non destinées à l'alimentation humaine et la revente de légumes.

POUR L'ENSEMBLE DES PRODUCTRICES ET DES PRODUCTEURS DONT LES DONNÉES NE SONT PAS DÉTENUES PAR LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (FADQ) :

- Mise en place d'une contribution annuelle de 100 \$. Ce montant sera automatiquement ajusté tous les 5 ans.

La contribution prévue au règlement vise uniquement à financer collectivement la recherche dans le secteur maraîcher et non le SPMQ.

Ainsi, le paiement de la contribution n'implique pas de devenir membre du SPMQ. Le projet qui est soumis au vote a été largement influencé par les commentaires reçus lors des consultations de 2024 et 2025.

OÙ VONT LES FOND\$?

En 2026, le FIM géré par la CCD, a permis de générer 1,3 M\$ afin de soutenir des projets de recherche répondant aux priorités des productrices et des producteurs.

POURQUOI VOTER DE NOUVEAU?

Un vote sur la même question a eu lieu en novembre dernier. Des irrégularités dans la procédure ayant été constatées, le SPMQ souhaite s'assurer que toutes les voix puissent être entendues. Voici un récapitulatif des principales étapes des dernières années en lien avec le FIM et la CCD :

- 2022 : La CCD voit le jour;
- 2023 : Une première version du règlement est adoptée;
- 2024-2025 : La CCD mène une tournée de consultation sur le projet de modification du règlement;
- Novembre 2025 : Vote sur le projet de règlement;
- Février 2026 : Constat de certaines irrégularités dans les envois postaux destinés aux productrices et aux producteurs;
- Novembre 2026 : Nouveau vote.

QUI PEUT VOTER?

Toutes les productrices et tous les producteurs de légumes de champ peuvent voter, qu'ils soient membres ou non du SPMQ et qu'ils paient ou non une contribution actuellement.

COMMENT S'INSCRIRE AU VOTE?

Complétez le questionnaire en ligne en scannant le code QR ou à l'adresse suivante : <https://fr.surveymonkey.com/r/CXL2NTD>

INSCRIVEZ-VOUS
AU VOTE
ICI!



Veuillez noter que les inscriptions doivent être effectuées au plus tard le **19 novembre à 13h30**. Le délai de 24 heures est nécessaire afin de permettre la vérification de l'éligibilité des participantes et des participants et de finaliser le dispositif de vote électronique. Les personnes inscrites recevront un lien pour assister à distance à une portion de l'Assemblée générale annuelle du SPMQ. Un autre lien sera envoyé au moment du vote afin de voter.

Pour en savoir plus sur les projets de recherche réalisés grâce aux contributions, veuillez consulter le site suivant : fimccd.ca

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LE VOTE?

Venez poser vos questions et obtenir les réponses!

Participez à nos rencontres d'information en ligne, ouvertes à toutes et tous.

13

OCTOBRE
19h - 20h30

21

OCTOBRE
11h30 - 13h

27

OCTOBRE
19h - 20h30

SUR ZOOM
JUSTE ICI!



BESOIN D'EN SAVOIR PLUS? ÉCRIVEZ-NOUS OU APPELEZ-NOUS!



spmqqcd@apmquebec.com



(514) 387-8319